78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 52 84 / 40 04

foagriculture@agriculture.gouv.fr

COMMUNIQUE

Paris, le 6 mars 2025

Élections professionnelles 2026

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, le ministère a rédigé un nouveau *cahier des charges* afin d'assurer un déroulement plus fluide, transparent et sécurisé du processus électoral. Voici les points clés à retenir.

Points forts

- **Innovation** : L'utilisation de l'ENSAP pour l'identification des électeurs facilitera le processus électoral. Cette solution est prévue pour les agents ayant accès à des identifiants, avec une étude en cours pour l'intégration des contractuels, afin de garantir l'accès pour tous.
- **Accessibilité** : Des solutions techniques sont mises en place pour garantir l'accessibilité du système de vote pour tous, y compris les personnes en situation de handicap. Des audits d'accessibilité seront réalisés pour vérifier la mise en œuvre effective de ces solutions.
- **Sécurité** : La sécurité du système de vote électronique est renforcée, avec des tests de performance et des expertises indépendantes pour garantir son bon fonctionnement.
- **Transparence** : Des mécanismes seront mis en place pour permettre aux électeurs de vérifier que leur vote a bien été pris en compte, assurant ainsi la transparence du processus.

Les défis à relever

- **Fiabilisation des données** : Une attention particulière sera portée à la qualité des données des agents pour assurer une gestion fluide et sans erreur des informations.
- **Coordination interministérielle** : Une communication claire entre les ministères impliqués (notamment le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation - MATTE) sera essentielle pour éviter toute confusion dans la gestion des élections.
- **Formation et sensibilisation** : Tous les agents et électeurs seront formés à l'utilisation du système de vote électronique, pour garantir une prise en main optimale le jour des élections.
- **Gestion des défaillances techniques**: Des tests de sécurité et de performance seront réalisés avant les élections. En cas de défaillance, un plan de continuité des activités (PCA) et une cellule d'assistance seront mis en place pour répondre à toutes les questions et résoudre les problèmes techniques, avec un support adapté aux personnes en situation de handicap.
- **Sécurité et confidentialité des données** : Le système de vote électronique garantira un chiffrement des données pour protéger la confidentialité des votes. Des audits réguliers de la sécurité seront réalisés pour identifier et corriger toute vulnérabilité. L'objectif est d'assurer que chaque vote soit sécurisé et confidentiel.

Rétroplanning et étapes clés

- **Mars 2025** : Publication des pièces du marché pour le système de vote électronique.
- **Mai-Juin 2025** : Dialogues avec les candidats au marché et négociations.
- **Septembre 2025** : Lancement du paramétrage du système de vote.
- **Mai 2026** : Organisation d'élections tests pour valider le bon fonctionnement du système avant le jour J.

FO Agriculture veillera au respect du rétroplanning.

Position de FO Agriculture sur le dispositif de vote pour les élections professionnelles de 2026

FO Agriculture accueille favorablement certaines avancées du dispositif des élections professionnelles 2026, notamment l'utilisation de l'ENSAP pour l'identification des électeurs, qui permet de simplifier l'accès à l'application de vote électronique, ainsi que les mesures de sécurité renforcées. Toutefois, **FO Agriculture** insiste sur la nécessité de garantir un accès équitable au système pour tous les agents, en particulier les contractuels, pour lesquels l'intégration dans le dispositif reste encore à clarifier. De plus, **FO Agriculture** souligne l'importance de tests rigoureux et de solutions concrètes pour valider l'opérationnalité du système de vote. Par ailleurs, FO Agriculture salue les efforts déployés pour améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et appelle à ce que ces efforts soient pleinement vérifiés avant le déploiement. Enfin, **FO Agriculture** appelle à un dialogue social renforcé et à une communication transparente tout au long de la mise en œuvre du dispositif, afin de garantir un processus électoral respectueux des droits de tous les agents.

L'équipe FO Agriculture